Programme Colloque La réforme du Droit belge des contrats - comparaisons internationales

Matinée

9 h 00 Accueil du public

9 h 10 Mots d’ouverture, Charlotte de Cabarrus

LA RÉFORME DU DROIT BELGE DES CONTRATS : APPROCHE GÉNÉRALE Présidence, Yves-Marie Laithier

9 h 20 - 10 h 45 La méthode

9 h 20 - 9 h 50 L’élaboration de la réforme : enjeux et processus, Patrick Wéry 9 h 50 - 10 h 20 Point de vue français, Thomas Genicon

10 h 20 - 10 h 45 Discussion et pause

10 h 45 - 12 h 15 La « philosophie »

10 h 45 - 11 h 15 Les grandes orientations de la réforme, Sophie Stijns 11 h 15 - 11 h 45 Point de vue français, François Chénedé

11 h 45 - 12 h 15 Discussion

 Après-midi

LA RÉFORME DU DROIT BELGE DES CONTRATS : APPROCHE SPÉCIALE Présidence, Olivier Deshayes

14 h 00 - 14 h 50 Les conditions de formation et de validité (erreur, violence, cause, etc.)

Charlotte Pavillon, Intervenante

Florence George, Discutante

14 h 50 - 15 h 40 Les sanctions de la formation des contrats (nullité, réputé non écrit, inexistence, etc.)

John Cartwright, Intervenant

Rafaël Jafferali, Discutant

15 h 40 - 16 h Discussion et pause

16 h - 16 h 50 Le contrôle de l’équilibre contractuel (clauses abusives, lésion qualifiée, imprévision, etc.)

Pascal Pichonnaz, Intervenant

Florence George, Discutante

16 h 50 - 17 h 40 L’inexécution du contrat (force majeure, caducité, sanctions de l’inexécution, clause indemnitaire, etc.)

Jens Kleinschmidt, Intervenant

Rafaël Jafferali, Discutant

17 h 40 - 18 h Discussion et clôture

Yves-Marie Laithier et Olivier Deshayes

LISTE DES INTERVENANTS

Charlotte de Cabarrus, Conseillère référendaire à la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation, France

John Cartwright, Professeur émérite de l’Université d’Oxford, Royaume-Uni François Chénedé, Professeur à l’Université Jean Moulin, Lyon-III, France Olivier Deshayes, Professeur à l’Université Paris Nanterre, France

Thomas Genicon, Professeur à l’Université Panthéon-Assas, France

Florence George, Professeur à l’Université de Namur, Belgique

Rafaël Jafferali, Professeur à l’Université Libre de Bruxelles (ULB), Belgique

Jens Kleinschmidt, Professeur à l’Université de Trier, Allemagne

Yves-Marie Laithier, Professeur à l’École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1, France

Charlotte Pavillon, Professeur à l’Université de Groningen, Pays-Bas Pascal Pichonnaz, Professeur à l’Université de Fribourg, Suisse Sophie Stijns, Professeur à l’Université KU Leuven, Belgique

Patrick Wéry, Professeur à l’Université Catholique de Louvain (UCL), Belgique